

# NEWS



Bimensuel  
Date: 15 juillet 1985

Editeur responsable: Jerzy Milewski  
No: 50

NI L'UN NI L'AUTRE des protagonistes ne veut céder d'un pas dans le conflit actuel sur les modifications prévues aux lois en vigueur en Pologne actuellement. Le gouvernement reste inflexible dans sa volonté d'amender les lois sur l'enseignement supérieur, les syndicats et les conseils autogestionnaires de travailleurs, affirmant que ces amendements marqueront un pas de plus dans son programme de réforme et de relance introduit avec l'imposition de la loi martiale le 13 décembre 1981. D'autre part, NSZZ "Solidarnosc" reste également intransigeant dans sa volonté de s'opposer à ces changements, sachant qu'un fois intériorisées, ces modifications constitueront une brèche de plus dans le contrat social signé par les travailleurs et les autorités à Gdansk, Szczecin et Jastrzebie en août 1980. Dans une déclaration importante du 25 juin, le président de NSZZ "Solidarnosc", Lech Walesa, aborde en particulier les modifications à la loi sur l'enseignement supérieur et récapitule en général l'évolution de la position du syndicat depuis ses débuts quant à cette question. Walesa débute sa déclaration avec un appel aux travailleurs de la Pologne: ne nous laissons pas diviser! Le col-bleu soit soutenir le professeur d'université qui doit faire de même pour les employés d'usine. Il rappelle les échecs des événements de 1968 et 1970, lorsque les autorités gagnèrent une victoire douteuse sur les ouvriers, les étudiants et les enseignants qui étaient paralysés par leurs divisions. Lorsqu'un effort commun en 1980, transforme la conjoncture, "Solidarnosc" s'organise en un syndicat qui revendique des libertés accrues dans les établissements d'enseignement supérieur. Ses efforts sont récompensés par la loi de 1982 qui offre un plus grand champ de manoeuvre au monde académique. Puis, le 13 décembre 1984, le Conseil des Ministres propose des modifications à la loi de 1982 qui transfère essentiellement tout le pouvoir décisionnel aux mains de l'administration centrale, contrôlée par l'Etat. Dans le contexte polonais, le danger de telles mesures est douloureusement évident: les cercles académiques, d'où sont issus les spécialistes culturels, techniques et scientifiques, succomberaient alors au contrôle direct de l'Etat. Walesa explique que des réglementations administratives (c.à.d. étatiques) qui actuellement ne font que politiser davantage le monde académique, ne sont pas une solution nouvelle. D'ailleurs, ce genre de solution a été tenté à plusieurs reprises, sans succès et ne pourra qu'échouer, une fois de plus. Le contrôle administratif de l'éducation garantit une baisse du niveau académique et de l'initiative individuelle. Tout comme la délégalisation de NSZZ "Solidarnosc" sut éteindre l'initiative personnelle dans les usines, les amendements prévus ne feront que retarder le développement académique, scientifique et culturel de la Pologne. De concert avec ces freins sur les conseils autogestionnaires dans le domaine de l'enseignement supérieur, des sénats universitaires et des organisations étudiantes, vient le fait que seul 1.25% du produit national va à la recherche et au développement. Les autorités de la Pologne, affirme Walesa, ferment leurs yeux au 21ème siècle. En conclusion, il avertit que "c'est possible de faire entériner toutes sortes de lois par une Diète docile. C'est possible de couper le budget académique et d'accroître le budget militaire ainsi que d'autres budgets que l'on ne dévoile jamais au grand jour. Il est possible de mettre en application des lois plus sévères sur la censure des voix dissidentes, d'éliminer les penseurs indépendants des mondes académiques et scientifiques. Par contre, ce n'est pas possible d'éviter les conséquences néfastes d'actions telles que celles-là".

\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

LE 1er JUILLET 1985, des militants des conseils autogestionnaires de travailleurs de différentes entreprises ont rendu visite à Lech Walesa. Ils lui ont présenté la position d'une assemblée de délégués ainsi que des conseils de travailleurs sur le thème des modifications prévues à la loi sur les syndicats ainsi que la loi sur l'enseignement supérieur. Les militants ont transmis à Lech Walesa la résolution des organes autogestionnaires des travailleurs contenant leur protestation contre les modifications prévues à la loi limitant les droits des conseils autogestionnaires aussi bien dans les entreprises que dans les écoles supérieures. Au terme de la rencon-

tre, Lech Walesa a diffusé la déclaration suivante.

## DECLARATION

-----  
A la Diète (Parlement polonais), un projet de modification des lois de 1982 sur les syndicats est actuellement à l'étude. Ce projet ne rétablit pas le pluralisme syndical que nous ne cesserons d'exiger. Il est dirigé à la fois contre les conseils autogestionnaires de travailleurs et contre la loi votée en septembre 1981 en conclusion d'un compromis social sur les entreprises d'Etat et sur les conseils autogestionnaires des entreprises d'Etat. Les autorités

4° P 12007

se trompent quand elles croient pouvoir renforcer les syndicats nouvellement créés en leur attribuant les droits jadis réservés aux conseils autogestionnaires dans les domaines du travail, des salaires et des affaires sociales. Ce n'est pas de cette manière qu'elles amélioreront leur opinion au sein du personnel. La meilleure preuve en est l'histoire des CRZZ (le Conseil Général des syndicats) qui ont aidé à créer les KSR (Conférence autogestionnaire des travailleurs) et à détruire les conseils ouvriers.

Je désire à cette occasion rappeler encore une fois qui nous avons été, que nous sommes et que nous serons pour le développement de conseils autogestionnaires de travailleurs indépendant des partis, de l'administration et des syndicats. L'autogestion, en même temps que des syndicats pluralistes et indépendants, est indispensable aux travailleurs. C'est pourquoi nous soutenons ces militants qui n'ont pas fléchi et travaillent dans les conseils autogestionnaires dans l'intérêt du personnel des entreprises. Nous défendrons ensemble toute autogestion authentique et en particulier dans les entreprises et les écoles.

LA COMMISSION DE COORDINATION PROVISOIRE (TKK) de NSZZ "Solidarnosc" a fait paraître les déclarations suivantes le 21 juin 1985. Ont signé: Zbigniew Bujak, région Mazowsze; Bogdan Borusewicz, région Gdansk; Marek Muszynski, Basse Silésie; et des représentants des régions Malopolska, Silésie-Dabrowski et Ziemia Lodzka.

DECLARATION

La date d'entrée en vigueur de la hausse des prix de la viande n'est toujours pas connue. Cela signifie que le pouvoir compte les introduire par surprise, craignant les protestations organisées. La date la plus proche probable est le 1er juillet. Nous rappelons que le signe du début de la grève sera la hausse des prix de la viande ou de ses dérivés.

DECLARATION

Le 14 juin, le tribunal provincial de Gdansk a condamné Wladyslaw Frasyuniuk, Bogdan Lis et Adam Michnik à des peines de prison de 2,5 à 3,5 ans. La procédure, bafouant les principes élémentaires de la légalité, s'appuyait sur des accusations imaginées de toute pièce. Wladyslaw Frasyuniuk, Bogdan Lis et Adam Michnik ont été condamnés pour leurs opinions politiques, leur attitude et pour leur attachement à "Solidarnosc" dont ils sont des militants de proue. Le procès de Gdansk est la manifestation en même temps que la conséquence inévitable de la politique de lutte permanente contre la société entamée par le pouvoir le 13 décembre 1981. Les modifications des lois sur le droit pénal, sur les tribunaux, les syndicats et l'enseignement supérieur sont autant

d'institutionnalisations de l'illégalité et de la force. La tentative de rétablir les méthodes stalinienne du gouvernement ne réussira pas. La répression policière ne détruira pas "Solidarnosc". Les milliers de pétitions et toutes les autres actions sociales de défense des militants emprisonnés en sont la preuve. Dans notre résistance contre le totalitarisme, nous ne sommes pas seuls. Des témoignages de solidarité et de soutien nous parviennent des centrales occidentales, des milieux intellectuels et ouvriers et de différents groupes sociaux et politiques. Les réactions des gouvernements des pays démocratiques vont dans le même sens. Le mouvement international anti-totalitaire s'élargit sans cesse, brisant les divisions politiques traditionnelles et les barrières idéologiques. NSZZ "Solidarnosc" désire encore et toujours contribuer à son développement.

COMMUNIQUE

Notre collègue Tadeusz Jedynek fut arrêté le 17 juin. Mineur de profession, il dirigea la grève à la mine de charbon 'Manifest Lipcowy' en août 1980. Il fut le vice-président du comité de grève interentreprise dans la région et un des signataires de l'Accord de Jastrzebie. Lorsqu'il fut membre de la Commission Nationale de NSZZ "Solidarnosc", il fut interné suite à l'imposition de la loi martiale. Relâché en décembre 1982, on le congédia de la mine de charbon. Il devint membre de la Commission de Coordination Provisoire de NSZZ "Solidarnosc" en juillet 1983 en tant que représentant de la région de la Silésie-Dabrowski. Il considère que son retour au militantisme syndical est son devoir naturel. La commission régionale exécutive de la région Silésie-Dabrowski poursuivra ses activités régulières auxquelles jusqu'à récemment, Tadeusz Jedynek a participé. Nous faisons appel aux gens de bonne volonté de Pologne et du monde entier pour prendre la défense de Tadeusz Jedynek et de tous les prisonniers politiques en Pologne.

LES INFORMATIONS SUIVANTES sur les grèves aux Chantiers navals de Gdansk, aux autres entreprises de la Côte Baltique et à Varsovie, en réponse à l'appel de la TKK, sont parvenues à notre Bureau récemment. Elles ne sont pas exhaustives.

Des travailleurs ayant organisé des grèves à Slupsk ont été arrêtés; l'un d'eux a été condamné à un an de prison ferme récemment. A Wroclaw, des grèves d'une heure ont été confirmées aux entreprises d'Hydral, Poclar, Superfosfat et Polifarb, ainsi qu'à la Polytechnique où presque tout le personnel y ont participé. Tous les ateliers de l'aciérie de Varsovie ont fait grève, à l'exception de la fonderie de l'aciérie, l'atelier W35. Approximativement 75% de l'aciérie a cessé de travailler pour une heure. A Varsovie encore, suite à une grève d'une heure, les travailleurs de l'entreprise Polkolor ont commencé à négocier avec l'administration pour des augmentations de salaires en compensation des hausses de prix. Dans

certain cas, le salaire moyen de 17,300 zl. sera augmenté à 23,000 zl. Nous n'avons pas à ce jour d'informations sur des grèves qui auraient eu lieu à Poznan et à Torun. Il semble aussi que quelques grèves dispersées ont eu lieu à la campagne. Si les travailleurs dans de nombreuses entreprises n'ont pas fait la grève, ils ont toutefois exigé d'entamer des pourparlers avec l'administration au sujet d'augmentations de prix.

DES DELEGUES DU CONSEIL autogestionnaire de l'aciérie de Varsovie se sont réunis le 12 juin pour protester unanimement contre les atteintes aux conseils autogestionnaires effectués par les autorités de la Pologne. Les délégués ont adopté une résolution condamnant les amendements prévus à la loi sur les conseils autogestionnaires dans les entreprises d'Etat. Les amendements à la loi n'ont pas encore été rendus publics. S'ils sont introduits, les conseils perdront presque tout leur contrôle sur tout ce qui touche aux questions de l'emploi et de la production, jusqu'au fonds des salaires duquel sont tirés toutes les compensations. De plus, les amendements à la loi sur les syndicats auront comme effet de transférer le pouvoir en matière de logement et de bénéfices sociaux aux néo-syndicats. Les délégués ont fait appel à la Diète pour stopper toutes modifications ou amendements jusqu'en 1990. Par ailleurs, la résolution des délégués exprime leur opposition aux changements prévus à la loi sur les établissements de l'enseignement supérieur, sur les bureaux d'aide juridique ainsi que sur la loi sur les conseils autogestionnaires. La résolution a soulevé une vague de protestations de l'establishment des entreprises. La cellule du parti, de pair avec des membres du ZSMP (association de la jeunesse socialiste) et des néo-syndicats de l'aciérie - et avec le soutien implicite du directeur de l'aciérie - ont de concert lancé une offensive contre les conseils autogestionnaires. Le secrétaire du parti aux affaires économiques à l'entreprise s'est attaqué aux conseils autogestionnaires argumentant qu'ils ne protégeaient qu'ostensiblement les intérêts des travailleurs et que leurs activités enfrenaient la justice sociale. L'agent de presse du conseil souligna qu'un tel commentaire venant d'un membre du Parti-même qui bafoue la justice sociale depuis 40 ans relevait de l'ironie... Il fut accusé à son tour d'utiliser un vocabulaire qu'empruntaient les ennemis de l'opposition. Le directeur argumenta alors qu'en protestant contre la loi sur l'enseignement supérieur, le conseil outrepassait ses compétences. Les membres des néo-syndicats se plainquirent du fait que le conseil autogestionnaire ne les avait pas consultés et les ZSMP les ont accusés de discrimination à l'égard des jeunes. Néanmoins, les délégués ont adopté la résolution et ont donné leur vote de confiance au Présidium et à son président, Jerzy Milkowski.

AMNESTY INTERNATIONAL a envoyé une déclaration pour

la défense de Czeslaw Bielecki, un militant de la clandestinité arrêté le 13 avril, au gouvernement de la Pologne. L'Union Internationale des Architectes a aussi envoyé une lettre de protestation au Général Jaruzelski. Des journalistes suédois ont entamé une campagne "d'adoption" de prisonniers politiques et écrivent des lettres de protestations au nom de ces derniers.

DE RECENTES ARRESTATIONS pour activités indépendantes et syndicales à Varsovie:

- JAN KOFMAN, professeur d'histoire à l'Université de Varsovie; MIROSLAWA GRABOWSKA, professeur de sociologie à l'Université; et ROBERT MROZIEWICZ, professeur d'histoire à l'Académie Polonaise des Sciences ont été arrêtés le 12 juin pour la publication du journal politique 'KRYTYKA', qui paraît depuis 1978.

- MACIEJ ZALEWSKI, chargé de cours à l'Université; SLAWOMIR SWIDERSKI, ingénieur à l'usine 'Mera'; et J. ZAJDA, un chauffeur de taxi, ont été arrêtés le 21 juin pour avoir peint des insignes 'il y aura grève'.

- KRZYSZTOF TOLLOCZKO et MALGORZATA MAGIER, étudiants; et ROMAN BARANIECKI, artisan, ont été mis en détention provisoire le 14 juin.

- TERESA SZOP a été détenue le 17 juin et subséquemment emprisonnée sous présomption d'avoir caché Tadeusz Jedynek (membre de la TKK arrêté récemment, voir ci-dessus).

- ANNA DOLECKA, professeur d'anglais à l'Université et son fils TOMASZ, étudiant de philosophie classique à l'Université, ont été arrêtés le 17 juin. La police a trouvé des publications indépendantes dissimulées dans leur logement lors d'une perquisition.

LE PARLEMENTAIRE TRAVAILLISTE Neil Kinnock, s'est entretenu avec des représentants de NSZZ "Solidarnosc", Mme Joanna Pilarska et M. Marek Garzdecki le 11 juillet. Des représentants de la Campagne pour la solidarité polonaise, M. Gilles Hart et M. Wiktor Moszczyński étaient présents à la rencontre ainsi que le parlementaire M. Peter Shore. M. Kinnock a réaffirmé le soutien ferme du Parti travailliste pour "Solidarnosc" en Pologne. Il exprima son inquiétude continue quant aux limitations graves des droits civiques en Pologne et a affirmé que le Parti Travailliste continuerait de faire tout ce qui était en son pouvoir pour soulever cette question et assurer un changement en Pologne.

LE SYNDICAT ITALIEN CISL a tenu son 10ème Congrès national à Rome, les 8-13 juillet. Un représentant du syndicat NSZZ "Solidarnosc", Jerzy Milewski, a pris la parole pour faire part aux délégués d'un message de Lech Walesa. James Mdanewi, président de la CUSA sud-africaine et Manuel Bustos, président de la Coordinadora chilienne ont aussi participé au Congrès. M. Milewski s'est entretenu avec le Premier Ministre italien Bettino Craxi pour le remercier de son soutien ainsi que celui de son gouvernement pour "Solidarnosc" en Pologne.

\*\*\*\*

SOURCES: 'Tygodnik Mazowsze' no. 34. Le prochain numéro du 'Solidarnosc' News paraîtra le 15 août 1985. En cas de reproduction, veuillez indiquer la source et nous transmettre un exemplaire.